

prépare un numéro hors série sur le thème
« Psychiatrie et santé mentale : dynamique et nouveau »

Date limite d'envoi des déclarations d'intention : **20 décembre 2010**

Date limite d'envoi des articles : **21 mars 2011**

Problématique

Les questions relatives à la santé mentale et les contours nosologiques de la psychiatrie font périodiquement débat. Les phases de remaniement des classifications scientifiques donnent l'occasion de reconsidérer les politiques publiques consacrées à ce domaine. A l'instar d'autres pays, la France prépare une nouvelle loi relative à la santé mentale et au recours aux soins psychiatriques, alors que la loi de santé publique du 9 août 2004 a déjà produit des changements dans les autres secteurs de la santé. Plusieurs études publiées récemment ou en cours d'élaboration proposent une nouvelle organisation des soins psychiatriques¹.

Il appartient aux représentants de la santé publique d'examiner les mutations de la santé mentale sous l'angle de l'évolution du champ sociétal, d'analyser de façon critique l'évolution des pratiques professionnelles, en lien avec l'émergence d'une nouvelle responsabilisation des usagers et de la société civile, de proposer des axes innovants et adaptés à la prévention et à la prise en charge sanitaire et sociale.

Présentation du numéro

Ce numéro hors série de *Santé publique* croisera 4 axes de questionnement.

Le premier axe concerne les définitions, classifications et mesures des états de santé mentale. Les articles soumis pourront s'interroger sur la portée des outils existants ou en cours de validation. De nombreux indicateurs, scores et coefficients sont en effet

utilisés, certains en population générale, d'autres en population spécifique ou d'autres encore dans des cas de pathologies avérées, et il est difficile de discerner et d'évaluer leurs limites. Par ailleurs, la révision des classifications (CIM10, DSMIV et V) réintroduit l'explication biologique, en particulier génétique, alors que les controverses surgissent à propos des déterminants psychosociaux des pathologies mentales. Enfin, cet axe concerne la promotion de la santé mentale et pose la question d'un modèle conceptuel ou contextuel de bonne santé mentale, en lien avec l'histoire des institutions d'un pays.

Le deuxième axe de questionnement portera sur l'évolution de l'offre de soins en psychiatrie. Ce numéro de *Santé Publique* s'interrogera, entre autres, sur les nouvelles données de la sectorisation psychiatrique en France (proximité et unité) en s'aidant, si besoin, de comparaisons étrangères. La question des ressources humaines sera abordée en termes de requalification, redéploiement et coopération des personnels des champs sanitaire et social, les exigences de l'« *evidence-based psychiatry* » posant la question d'un référentiel des pratiques et de l'émergence d'une offre de soins plus probante. Dans cette réorganisation de l'offre, le rôle des Agences Régionales de Santé pourra être évoqué, ainsi que la conjugaison des services privés et publics.

Le troisième axe interrogera la dimension démocratique et citoyenne qui transforme peu à peu les pratiques professionnelles. Où en est-on, en France et à l'étranger, de la parole et de l'expression des patients et de leurs proches ? Comme dans le domaine de la toxicomanie et du sida, les collectifs d'usagers se développent dans l'action publique faisant passer les « malades » au statut « d'experts » et « d'acteurs de la décision publique ». Mobilisés dans le cadre de mouvements sociaux et de dispositifs de démocratie participative, ces collectifs sont actifs tant au

¹ Pour n'en citer que quelques-uns :

Cinquante ans de sectorisation psychiatrique en France : des inégalités persistantes de moyens et d'organisation ; Magali Coldefy*, Philippe Le Fur*, Véronique Lucas-Gabrielli*, Julien Mousquès*IRDES n°145, août 2009.

Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, mai 2010-10-08.

Missions et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie, E. Couty, R. Cecchi-Tenerini, janvier 2009.

niveau international qu'aux niveaux national, régional et dans les villes. Ils élaborent souvent des actions innovantes et nouvelles tant pour améliorer la qualité de vie des personnes que pour faire évoluer progressivement les pratiques professionnelles.

Le quatrième axe portera sur des interventions dans le champ de la prévention permettant de limiter l'émergence des troubles ou la chronicisation des pathologies. La demande sociale est en augmentation et les offres de services se multiplient : assistance psychologique aux victimes, multiplication des espaces d'écoute, généralisation des fonctions de médiation, activation des politiques sociales, médication des comportements déviants (désobéissances scolaires, justice pénale), responsabilisation des bénéficiaires, élargissement de la notion de troubles psychiques dans les textes de lois... Quels résultats attendre des processus visant à modifier l'environnement physique et

social pour promouvoir la santé mentale ? Comment mesurer l'efficacité de telles interventions ? Les articles soumis devront témoigner d'une réflexion portant sur le cadre des interventions, sur leur méthodologie d'action, sur leurs éventuels résultats.

De manière générale, ces quatre axes de questionnement doivent conduire la réflexion vers 1/ l'évolution du regard social sur l'origine des troubles mentaux, 2/ l'expérience acquise par les professionnels pour améliorer l'offre de soins, 3/ les capacités des services à s'adapter à de nouveaux types de recours aux soins et aux nouvelles données de la prévention.

Ce numéro hors série privilégiera une approche multidisciplinaire. L'appel à articles s'adresse donc aux différents chercheurs et professionnels de la psychiatrie, la psychologie, la sociologie, l'économie, l'épidémiologie, la santé au travail...

Calendrier prévisionnel et instructions aux auteurs

1. 20 décembre 2010 : Soumission des déclarations d'intention

Les auteurs qui souhaitent soumettre un article dans le cadre de cet appel, sont invités à déclarer leur intention en faisant parvenir à la rédaction un texte d'une page A4 maximum. Ce texte reprendra les principaux éléments de leur article, de manière structurée. La recevabilité des intentions sera transmise aux auteurs début janvier 2011.

Les textes doivent être soumis par email, adressés à Isabelle Génovèse, ig@sfsp.info.

2. 21 mars 2011 : Soumission des articles

Les textes proposés tiendront compte des instructions aux auteurs en vigueur pour les articles de *Santé publique* : http://www.sfsp.fr/santepublique/pagint/instructions_auteurs.php

Les articles devront être soumis *via* la plate-forme de soumission électronique de la revue :

<http://rsp.fontismedia.com/rsp/> sur laquelle vous trouverez le guide des utilisateurs.

Chaque proposition d'article sera examinée par deux lecteurs référents anonymes.

3. Mai 2011 : Retour des avis des lecteurs aux auteurs

La décision de la rédaction et les éventuelles demandes de modifications seront transmises aux auteurs à partir de mai 2011. Les auteurs auront un mois pour soumettre une version révisée de leur article.

La date prévue de parution du numéro thématique est fixée au 1^{er} trimestre 2012.

Secrétariat de rédaction : Isabelle Génovèse - ig@sfsp.info